

# De bonnes relations : on y travaille ensemble!

Des relations du travail harmonieuses et de qualité sont bénéfiques tant pour les **parties patronale et syndicale** que pour les **employés**. La médiation-conciliation constitue un excellent moyen pour faciliter la conclusion de conventions collectives et la résolution des griefs avant l'arbitrage ainsi que pour **prévenir les conflits au travail**.

L'équipe de médiation-conciliation du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale vous aide à améliorer les rapports patronaux-syndicaux, à favoriser des milieux de travail sains et à assurer la pérennité de vos efforts en relations du travail. Elle offre des services fondés sur la neutralité, la confiance, le respect et l'indépendance.

## Des services adaptés aux milieux de travail syndiqués

Quelle que soit la taille de votre organisation ou quel que soit son secteur d'activité (**privé, public ou parapublic**), de nombreux **services sans frais** sont à votre disposition.

### AIDE À LA NÉGOCIATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES

À chaque phase de la négociation d'une convention collective, la personne médiatrice-conciliatrice vous aide à créer une dynamique qui favorise l'obtention du meilleur accord possible entre les parties patronale et syndicale.

### PRÉVENTION ET AMÉLIORATION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Nos processus d'amélioration des relations du travail (diagnostic, séminaire) et nos services de soutien (accompagnement, formation, personne-ressource) vous permettent d'assurer le succès de vos relations du travail. Notre équipe de spécialistes favorise l'implantation de modes efficaces de résolution des différends et vous soutient dans l'amélioration de vos relations du travail.

### MÉDIATION PRÉARBITRALE DE GRIEFS

Notre équipe en médiation-conciliation oriente les parties vers la conclusion d'un règlement satisfaisant des griefs avant qu'ils ne soient portés à l'arbitrage. Elle les accompagne dans cette démarche volontaire et les aide à déterminer les causes de leur désaccord en favorisant le dialogue à long terme.

### MÉDIATION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Ces interventions visent à travailler au rétablissement de la relation entre des personnes et à trouver ainsi un terrain d'entente pour régler le différend. Qu'il s'agisse d'une dénonciation, d'une plainte ou d'un grief, la personne médiatrice-conciliatrice accompagne les parties dans la recherche de solutions mutuellement acceptables.

## Faire une demande

Veillez remplir le [formulaire disponible sur notre site Web](#) ou contactez-nous :

Bureau de Québec  
☎ 418 643-3239

Bureau de Montréal  
☎ 514 873-4636



De bonnes relations : on y travaille ensemble!

Première convention collective, renouvellement ou réouverture

Arbitrage de première convention collective

Retour difficile au travail après un conflit

Changements importants

Difficultés relationnelles

Harcèlement psychologique

Gestion des griefs

Pour obtenir plus d'information, consulter le [Québec.ca/relationstutavail](http://Quebec.ca/relationstutavail).